

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

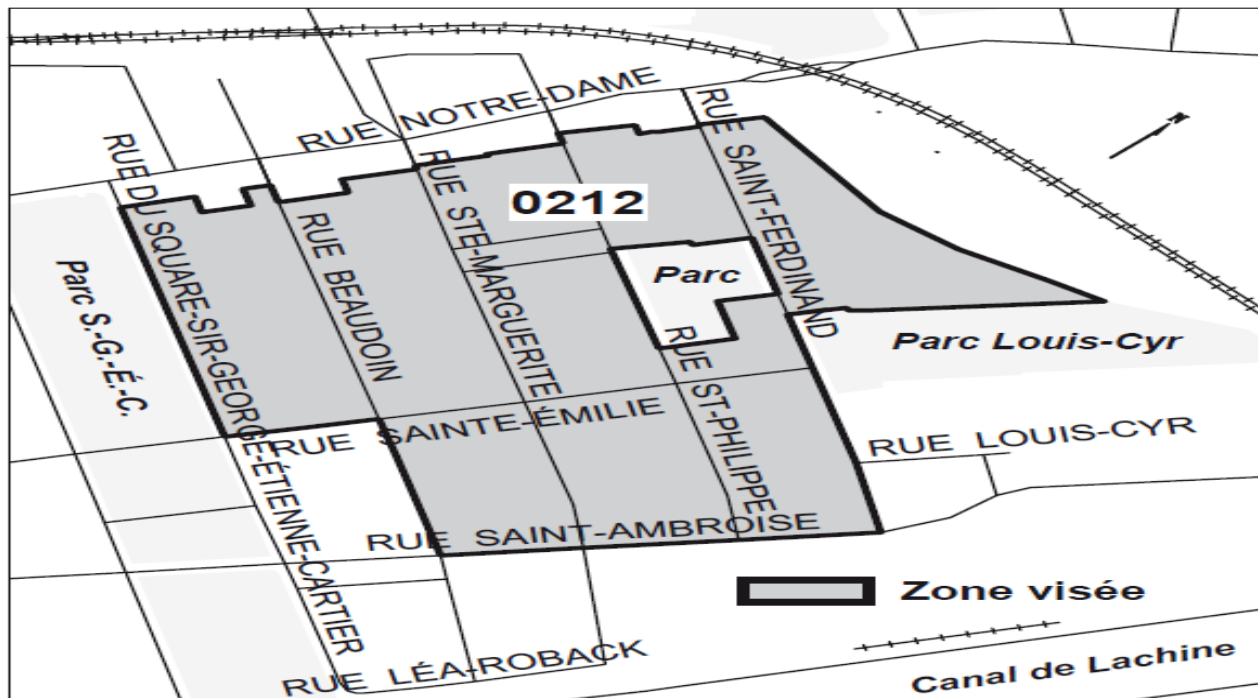
À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN D'AUTORISER LA DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL ET DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE 4 ÉTAGES ET D'AU PLUS 32 LOGEMENTS AU 4207, RUE SAINT-AMBROISE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest, suite à l'adoption à sa séance du 1er mai 2012 d'un premier projet de résolution, tiendra une assemblée publique de consultation le **28 mai 2012 à 19 h 30** dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement au 815, rue Bel-Air.

L'objet de la présente résolution vise à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial et à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel comportant un maximum de 32 logements et respectant une hauteur maximale prescrite de 4 étages et de 14,5 mètres. Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), car il déroge aux normes se rapportant aux usages prescrits et à la hauteur maximale prescrite.

Le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble permet d'autoriser des projets non conformes à la réglementation, tout en respectant les objectifs du plan d'urbanisme.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée ainsi que les zones contiguës à celle-ci, ladite zone visée étant délimitée comme suit :



Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ainsi que dans les bibliothèques de l'arrondissement.

DONNÉ à Montréal, ce 10 mai 2012.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Renseignements : 514 872-1950